



Monsieur Le Président,

Vous venez de prendre une décision qui concerne l'affectation des enfants des communes de Parisot – Peyrole, qui soulève un grand nombre de questions et suscite une vive inquiétude parmi les parents d'élèves des communes de Parisot – Peyrole.

Dans le cadre de la procédure d'évolution du PLU de Couffouleux, selon le rapport et la conclusion du commissaire enquêteur en date du 17 août 2023 « une baisse des effectifs » avaient déjà été déjà annoncée, avec une remise en cause de ces derniers qui avait été surestimé de 20% par rapport aux données académiques.

Au regard de la situation actuelle, ce projet, qui date de plusieurs années, n'a manifestement pas été réévalué à la lumière des évolutions démographiques récentes et rappelons, que lors du projet de création de ce collège, ni Parisot ni Peyrole, n'étaient concernés. Sommes-nous alors considérés comme une variable de réajustement ?

Dans ce même rapport, le département indiquait qu'une consultation des familles serait organisée. Force est de constater que celle-ci n'a pas eu lieu dans nos communes. Cela aurait pu être un appui pour orienter votre décision qui semble bien déconnecté des réalités actuelles et des besoins de la population locale en imposant le transfert des enfants vers le collège de Couffouleux

La population du secteur est en déclin, et les besoins des familles, eux, ont profondément changé. Cette nouvelle carte scolaire, au lieu de répondre à une nécessité pour les familles de Parisot / Peyrole, risque sur notre secteur de créer davantage de déséquilibres dans la vie des familles, de perturbation, de choc émotionnel, de ruptures de parcours, d'inquiétudes au sein des foyers Parisotain et Peyrolais mais surtout auprès des enfants qui sont les principaux concernés.

Portant de l'intérêt à nos familles, nous les avons informées et consultées via un questionnaire (détails en documents joints). Au regard des retours de cette consultation, les parents dénoncent l'absence de réflexion sérieuse sur les impacts de cette décision sur les enfants eux-mêmes, et pour cause :

- En raison de l'affectation au collège de Couffouleux, la FEDERTEEP annonce un temps de trajet plus long, ce qui pourrait représenter une contrainte pour les collégiens, notamment en termes de fatigue, d'organisation des devoirs et de réduction du temps libre.

Ceci est en totale contradiction avec la réponse que vous avez donnée au commissaire enquêteur, nous citons « *l'implantation d'un nouvel établissement à Couffouleux réduira le temps de parcours pour les collégiens qui seront accueillis* ». Il semble évident qu'à la lecture des éléments communiqués, ce sujet n'a pas fait l'objet d'une analyse de votre part.



- Il appert significativement que de nombreux élèves, comme ceux ayant des suivis médicaux réguliers, se retrouvent dans une situation délicate. Par exemple, plusieurs familles ont pu bénéficier de prise en charge orthophoniste et soins médicaux à la maison de la santé de Lisle sur Tarn, situé à deux pas du collège, permettant une autonomie des élèves pour se rendre à leur RDV hebdomadaire, et je ne vous apprendis en rien que les prises en charge thérapeutique peuvent être le parcours du combattant.
- Ces éléments démontrent bien que le bassin de vie des Parisotains et Peyrolais est incontestablement tourné vers Lisle-sur-Tarn, avec une grande majorité des familles ayant établi des liens durables avec les services de santé, de loisirs, et de l'éducation avec notamment le service jeunesse « OCCI jeune », un réel partenariat avec nos communes, et soutien auprès des familles et des élèves.

La décision relative à cette affectation scolaire sur le collège de Couffouleux scinde notre bassin de vie des habitants de nos communes et en contradiction avec les orientations du SCOT, applicable sur le territoire de l'agglomération Gaillac-Graulhet.

Cette décision aurait dû s'appuyer sur l'armature territoriale du SCOT, lequel précise que la mobilité du secteur concerné est principalement structurée en direction de Lisle-sur-Tarn.

- Pour ce qui est de la continuité pédagogique, nous avons pu récemment lire dans un communiqué, que la rentrée au sein du nouvel établissement se fera de manière progressive : les niveaux de 6e et 5e seraient accueillis en 2026, suivis des 4e en 2027, puis l'ensemble des niveaux à partir de 2028.

Jusqu'en 2028, il nous a été annoncé un doublement des transports scolaires. Étant précisé qu'à ce jour, un bus dessert la commune de Peyrole et un autre pour la commune de Parisot. Le doublement des bus sous-entend-il qu'il y aura quatre bus envisagés et financés par le département ?

Cette organisation soulève d'autres interrogations, notamment concernant les fratries, qui pourraient se retrouver scindées entre deux établissements. Peut-être qu'à ce propos, l'éventualité de recours aux dérogations au collège de Lisle Sur Tarn serait possible ? Mais quelles en seront les conditions, et dans quelle mesure seront-elles réellement possibles en fonction du nombre et de la capacité des bus ?

- Il a été oublié ceux qui se sont engagés dès la 6ème dans les sections sportives ou autres options : qui ne semble pas envisagé à Couffouleux ? Qui va dire à ces enfants que leur attachement et leur motivation à leur section ne sera peut-être plus possible ?



Le projet de transfert au nouveau collège de Couffouleux appelle également une interrogation quant à la carte scolaire du lycée : les élèves concernés continueront-ils, à court et moyen terme, à relever du lycée de secteur Victor Hugo ? En outre, le présent courrier fera l'objet d'une transmission à la DASEN.

Cette réorganisation géographique de la carte scolaire, n'a pas pris en compte les parcours des collégiens et de manière générale, crée un stress inutile et une désorganisation du quotidien des enfants, avec des risques réels de déstabilisation scolaire et émotionnelle.

Transférer les enfants vers un collège à Couffouleux, c'est ignorer cet ancrage géographique et social fondamental.

Cette affectation scolaire est perçue comme une décision dites « Politique ». Cela est regrettable, car c'est l'intérêt et le bien-être des enfants qui aurait dû primer.

En tant qu'élus de nos communes, nous soutenons la majorité des parents, cette décision n'a pas tenu compte des échanges avec vos conseillers, ni pris en compte des préoccupations des parents et des enfants, et ceci n'est pas acceptable.

Comment le conseil départemental a-t-il pensé à l'intérêt éducatif sans tenir compte du bien-être des enfants ? N'est-il pas fondamental de prendre en compte les spécificités de chaque enfant, comme ceux qui ont des besoins particuliers et qui peuvent en bénéficier avec la maison de santé de Lisle sur Tarn, auquel nous vous rappelons que Parisot Peyrole a été à l'initiative. Qu'en est-il du respect de l'équilibre entre scolarité et soins pour tous ?

Quelles dispositions le Conseil départemental envisage de mettre en place, afin de permettre aux élèves de suivre et de poursuivre leur scolarité à Lisle-sur-Tarn ?

Monsieur Ramond, vous qui véhiculez des valeurs humaines, sociale, et proche de la population, comment avez-vous pu être insensible à tous ces paramètres ? Comment avez-vous pu passer au travers de tous ses questionnements ?

Compte tenu des observations formulées par les parents d'élèves, nous vous demandons de réviser l'organisation initialement arrêtée, en prévoyant l'affectation des élèves domiciliés à Parisot et Peyrole au collège de Lisle-sur-Tarn.

Des dérogations individuelles pourraient néanmoins être examinées pour permettre une scolarisation au collège de Couffouleux.

Cette proposition rejoint les recommandations émises par vos conseillers Mme Corbière et Mr Herin, lors de leur participation à la réunion publique.



Alors, il est impératif que l'autorité départementale revienne sur cette décision, si tel n'est pas le cas, il est temps de mettre en place une réflexion sérieuse sur son implication humaine et sociale de notre territoire.

À la suite des échanges intervenus au sein de nos conseils municipaux, il a été arrêté qu'une délibération sera adoptée lors de nos prochaine séance municipale.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil départemental, l'assurance de notre très haute considération.

**Sébastien CHARRUYER**  
Maire de PARISOT



**Gwenaël GRANGER**  
Maire de PEYROLE



**Magali PEZOUS**  
Référente Scolaire

